



RÈGLEMENT TRANSKARUKERA 2022

ARTICLE 1

Charte à respecter par les participants

- ▶ Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez, est basé sur un équilibre écologique fragile.
- ▶ Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol.
- ▶ Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- ▶ Accepter une aide matérielle uniquement sur les zones et par les personnes autorisées.
- ▶ Le ravitaillement sauvage est une tricherie envers les autres coureurs, mais surtout envers sa propre personne.
- ▶ Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- ▶ L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- ▶ Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- ▶ La population locale vous accueille, remerciez-la : un sourire et un petit bonjour suffisent.

ARTICLE 2

Définition

La Transkarukéra propose du 24 au 26 Juin 2022, une sélection de 6 Courses pédestres en semi-autonomie

1. **L'Ultra Transkarukéra, 125km D+ 8 400m**, (réservée aux ultra-traileurs confirmés; nécessite une expérience en compétition \geq à un Trail de 80 km)
2. **Le Relais Karukéra, 125km D+ 8 400m**. (en équipe mixte de 5 relayeurs, le dernier relais étant assuré par une relayeuse)
3. **L'Ultra R2H, 85km D+ 4500m**, (réservée aux ultra-traileurs; nécessite une expérience en compétition \geq à un Trail de 50 km)
4. **Le Red Manmel (Nocturne, 48km D+2000m** .
5. **20km de la Canne, 20km D+ 100m** .
6. **Trail découverte semi-Urbain, 6km zéro D+** .

- ▶ Le tracé emprunté par les **Courses 1, 2, 3 et 4** comporte de nombreux passages d'une **extrême technicité**, dans des conditions climatiques pouvant être **extrêmement difficiles de nuit et par temps pluvieux**, nécessite un excellent entraînement, et une réelle capacité d'autonomie personnelle.
- ▶ Ces épreuves sont réservées aux personnes entraînées, en bonne condition physique, et pouvant faire état de leurs expériences sur la distance choisie.
- ▶ Elles se déroulent en une seule étape au rythme de chacun et en tenant compte des barrières horaires fixées par l'organisation le jour de la course, en fonction des conditions climatiques.
- ▶ Elles imposent aux concurrents une prise en charge d'eux-mêmes.
- ▶ Le temps maximal pour être classé est fixé à 52h00* toutes pauses comprises ceci à compter du **début de l'édition soit le 24 juin 2022 14h00**.
- ▶ Les concurrents ne seront plus classés au-delà de 18 h00* le dimanche 26 juin 2022 et ne pourront prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

Emplacement et définition des "Barrières horaires (CP) en application avec le Règlement de la Transkarukéra"

Les Barrière horaires sont matérialisées à la sortie de chaque zones ci-dessus désignées, par la présence des Juges aux contrôles .

*** Sous conditions météorologiques exécrables, l'organisation se réserve le droit de revoir ses horaires .**

Barrières horaires CP

1. 24/06/2022, 17h30, CP 1, [Gourbeyre, Ravito de Grd Morne Dolé]
2. 25/06/2022, 02h00, CP 2, [St. Claude, Ravito Matouba, maison GABON Turenne]
3. 25/06/2022, 10h00, CP 3, [Vx. Habitants, Vallée de Beaugeandre]
4. 25/06/2022, 17h00, CP 4, [Pointe Noire, Ravito les Plainnes]
5. 25/06/2022, 23h00, CP 5, [Pointe Moire, Ravito de Beausoleil]

Points Relais

1. Relayeur 1, [27Km] au départ Basse Terre KM0, (Place Gerty Archimède)
2. Relayeur 2, [36km] au départ de Matouba St Claude KM27, (maison Gabon Turenne)
3. Relayeur 3, [18km] au départ de Bouillante KM63, (plage de Malendure)
4. Relayeur 4, [21km] au départ Pointe Noire KM81, (Les Plaine, P. Noire)
5. Relayeuse, [15km] au départ du Lamentin KM102, (parc de la verdure, crâne)

ARTICLE 3

Inscriptions

Course 1 limitée à 100 participants, dont 5 équipes relais, courses 3, 4 et 5 limitées chacun à 100 participants)

Droits d'engagement :

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir des sites internet <http://www.sport-timing-caraibes.com/web/index.htm> et NextRun.fr

► Les paiements se font également en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

► Les frais de participation à l'épreuve sont :

- 1.) Ultra-Transkarukéra individuel et Relais 120€
- 2.) R2H 80€
- 3.) Red-Manmel 50€
- 4.) 20km de la Canne 20 €
- 5.) Trail découverte semi-Urbain 10 €.

► Fournir la photocopie de la licence F.F.A en cours de validité, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Trail en compétition, datant de moins d'une année le jour de l'épreuve.

► Liste des justificatifs non exhaustive compte tenu d'une éventuelle évolution de la situation sanitaire.

► **Clôture des inscriptions le 15 Juin 2022. à 23.00 heures, (heures de Guadeloupe) exception faite des inscriptions 20 et 6 km disponibles lors de la remise des dossards**

ARTICLE 4

Motifs de disqualification *(se reporter au tableau d'application)*

UN NON-RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE EN VIGUEUR SUR LA MANIFESTATION ENTRAINE UNE DISQUALIFICATION IMMEDIATE DE SON AUTEUR, VOIR UNE ANNULATION DE LA COURSE.

- Ne pas porter le dossard dans son intégralité.
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées aux ravitaillements)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique.
- Non-respect : du parcours, d'un coureur, d'un officiel ou de l'organisation
- Couper les virages, ne pas faire l'itinéraire prévue dans son intégralité.
- Transférer son dossard à un autre coureur sans avoir averti l'organisation.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de prononcer une pénalité provisoire aux coureurs contrevenants.

Un Jury composé de : 1 représentant du coureur fautif, (1 membre du CTG, 1 représentant de la Ligue si présent), le contrôleur témoin de l'irrégularité, 2 membres de l'organisation, et du directeur de course; après concertation statuera sur une éventuelle pénalité définitive.

Les organisateurs se réservent également le droit d'exclure tous participants auteurs de propos ou de comportement contraire à l'esprit sportif (injures, diffamations discriminations) envers un autre coureur ou de l'organisation.

ARTICLE 5

Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- De nombreux postes de contrôles (PC) seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course.
- Tous ces contrôles seront ensuite réexaminés à l'arrivée.
- En cas d'abandon, le concurrent devra rendre son dossard et sa Balise de géo localisation au point de contrôle le plus proche, afin d'éviter des recherches inutiles.

ARTICLE 6

Matériels obligatoires - Sécurité

► **Les indispensables pour la sécurité et matériels obligatoires en course :**

- 1) Avant le départ, chaque concurrent des Ultras et du Red Manmel Nocturne DEVRONT FAIRE APPROUVER LE BON FONCTIONNEMENT de son système de suivi en temps réel et la présentation de son téléphone portable GPS allumé et un chargeur de batterie de secours.
- 2) Deux lampes frontale plus batteries de rechange neuves.
- 3) Une couverture de survie de taille adulte, un sifflet, un Gillet rétro fléchissant pour les passages nocturne en agglomération.

L'organisation de la Transkarukéra ne met pas en place de contrôle des sacs des coureurs. Cependant, des contrôles inopinés seront effectués sur le parcours

► **La sécurité et l'assistance médicale seront assurées par :**

- 1) Sur le site d'arrivée : un poste de secours.
- 2) Sur le parcours : signaleurs, secouriste.

► **La Direction des opérations de Secours est joignable en composant le 0690 004 941 ou le 18 .**

ARTICLE 7

Annulation

Compte tenu de la situation sanitaire liée à l'épidémie de covid-19,

- ▶ En cas d'Arrêté d'interdiction, le report de la compétition est envisageable sans remboursement.
- ▶ En cas d'annulation, le montant du remboursement reversé sur la carte bancaire ayant sévit à l'achat, sera de 80%, compte tenu des frais organisationnels.

Annulation diverses et raisons médicales justifiée par un certificat médical de contre-indication de la pratique de la course à pied :

- ▶ Avant le 24 mai 2022 (*cachet de la poste ou date mail faisant foi*) le montant du remboursement sera de 80%, compte tenu des frais organisationnels.
- ▶ Après le 24 mai 2022, aucun remboursement ne sera effectué pour d'autre motif.
- ▶ Aucune annulation ne sera enregistrée par téléphone.

Annulation d'une épreuve

- ▶ L'organisation se réserve le droit d'annuler, une épreuves pour tous motifs qui mettraient en danger l'intégrité des coureurs, ou tous cas de force majeure.

ARTICLE 8

Les droits à l'image

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser, ou faire utiliser, ou reproduire, ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 9

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse complète et l'emplacement des informations vous concernant, à retirer .

ARTICLE 10

Parcours et horaires

Compte tenu des conditions climatiques régulièrement changeantes dans les zones traversées, les fichiers GPS définitifs seront disponible sur Transka.fr et notre page Facebook @Transkarukéra Guadeloupe à partir du 01 juin 2022 .

Départs :

- ▶ Ultra - Transkarukéra et Relais-Karukéra **R1**, vendredi 24 juin 2022, 14h00, (giratoire des 4 chevaux) à Basse -Terre
- ▶ Ultra - R2H, samedi 25 juin 2022, 7h00, (place de la mairie) à Vx Habitants.
- ▶ Red Manmel, samedi 25 juin 2022, 19h00, (carrefour les plaine) à Pointe Noire.
- ▶ 20km de la Canne, dimanche 26 juin 2022, 14h00, (pont de la boucan) Lamentin.
- ▶ Trail découverte semi-Urbain, 6 km, dimanche 26 juin 2022, 15h00, (Ravito de Trioncel, rue Marie Rose TOTO) Baie-Mahault.

Arrivées:

- ▶ La ligne d'arrivée de la Transkarukéra 2022 matérialisée par l'arche Transka' sera positionnée au complexe sportif de Lauricisque et Grands Camp, Boulevard de l'Amitié des Peuples de la Caraïbes POINTE à PITRE / LES ABYMES.

ARTICLE 11

Ravitaillements

- ▶ Le principe de l'épreuve est la semi-autosuffisance.

Néanmoins, sur la base du tracé au départ de Basse-terre, 10 points sont approvisionnés sur les parcours en boissons et / ou nourritures à consommer sur place
 → km 12 (*local asso. gros morne, Gourbeyre*) → km 27 (*Matouba St Claude*) → km 36 (*Grivèlerie, Vx. Habitants*)
 → km 50 (*Absalon, Village, Bouillante*) → km 63 (*plage de Malendure Bouillante*) → km 73 (*Les Plaine, P. Noire*) → km 81 (*beau soleil, P. Noire*)
 → km 95 (*Cadet, St. Rose*) → km 105 (*parc de la verdure, crâne, Lamentin*) → km 113 (*Trioncel, B. Mahault*).

	 Boissons	 Repas	Km 12	Km 27	Km 36	Km 50	Km 63	Km 73	Km 81	Km 95	Km 105	Km 113
Ultra Transkarukéra, (125 km)												
5 Relais Karukéra, (125 km)												
Raid des 2 Hôtels, (85 km)												
Red Manmel Nocturne, (50 km)												
20km de la Canne, (20 km)												

ARTICLE 12

Assurances

Par son affiliation à la Fédération Française d'Athlétisme, la manifestation dispose d'une Assurance F.F.A en Responsabilité Civile organisateur sous le n° 4121633J .
Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Il incombe au participant non licencié d'être en possession d'une assurance individuelle accident et de prendre sous sa responsabilité tout accident de santé pouvant lui être dû à la suite directe de l'épreuve.

Une décharge de responsabilité civil sera présentée à l'ensemble des concurrents lors du retrait des dossards.

Sa signature est indispensable à la remise du dossard.

ARTICLE 13

Le règlement

- ▶ La participation de chaque concurrent implique automatiquement l'adhésion au règlement disponible lors de l'inscription en ligne, sur le PC course et sur Transka.fr
- ▶ **L'application des mesures de lutte anti-Covid consignées sur le protocole sanitaire de la manifestation**
- ▶ La participation aux épreuves de la Transkarukéra implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement figurant sur <http://Transka.fr>.
- ▶ Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du Trailer.
- ▶ La signature de la feuille de départ à la remise du dossard est obligatoire. Elle entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.
- ▶ Avec l'inscription volontaire et la participation à cette course, les athlètes acceptent le règlement ci-dessus et les éventuelles modifications.
- ▶ Les participants renoncent à tout recours civil ou pénal à l'encontre des Organisations, pour tous dommages aux personnes ou aux objets, causés ou dépendant de lui.

Tableau de pénalités

Les commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôles ou de ravitaillements sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect, de celui-ci

Faits constatés	Sanctions appliquées
Non-respect du protocole sanitaire de lutte anti-Covid	Disqualification immédiate
Coupe volontaire du parcours	Disqualification
Absence de matériel obligatoire	Pénalité ¼ h à disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Jet de détritrus (acte volontaire)	Disqualification immédiate
Non-respect des personnes (organisation, officiel ou coureurs)	Disqualification immédiate
Non-assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)	Disqualification immédiate
Port du dossard non conforme	Pénalité ¼ d'heure
Refus de port d'une balise si désigner	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un juge, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus de contrôle et contrôle anti-dopage positif	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Non-respect d'au moins une recommandation du « protocole sanitaire	Disqualification immédiate